

la connaissance de la forme de maladie mentale dont il souffre, de sa marche et de ses conséquences, en même temps que de l'époque de son évolution au moment où on examine le malade, de la réaction propre du malade et des conditions dans lesquelles il se trouve, que l'on trouvera la solution de cette question si importante.

“ S'il est des cas pour lesquels, d'une manière absolue et en toutes circonstances, l'internement de l'aliéné s'impose, il en est d'autres où l'opportunité de cette mesure est plus discutable. Là interviennent les questions soit du caractère propre à chaque variété d'aliénation mentale (l'une exigeant plus impérativement que l'autre l'isolement immédiat), soit de la période à laquelle est parvenue la maladie, du degré de son intensité, des probabilités de son évolution particulière, de sa durée et de sa terminaison, de l'assistance qu'il est permis d'attendre d'une famille, ou au contraire de l'abandon absolu dans lequel se trouve l'aliéné, etc.” (1)

Avant de procéder plus loin, disons de suite qu'il y a une classe de malades qui ne devraient jamais prendre le chemin de l'asile. Il a été constaté que l'on reçoit de temps à autre dans les asiles des malades “ dont le trouble mental n'est que la conséquence d'un délire fébrile. Des illusions, des hallucinations—surtout visuelles—un bavardage incohérent, un assez grand désordre des mouvements, sont fréquemment sous la dépendance de maladies à forte hyperthermie, et de nature infectieuse ou toxique, comme la fièvre typhoïde, certains rhumatismes articulaires, l'urémie, etc. Dès que l'on peut supposer que le délire a cette origine, il faut surseoir autant que possible à toute mesure d'internement. Ce délire, a d'ordinaire, une évolution rapide et ne commande que pour un temps assez court une surveillance spéciale.” (2)

Nous allons étudier maintenant les différentes formes d'aliénation mentale et les considérations particulières qui s'appliquent à chacune d'elles, au point de vue de l'internement.

Manie. (3)

Le mot manie était employé autrefois dans un sens très étendu et était synonyme de folie. Aujourd'hui, il sert à désigner une forme particulière de folie, caractérisée par une vive surexcitation intellec-

(1) Paul Garnier, Loc. citée.

(2) Dr Paul Garnier, (Loc. citée).

(3) Voyez V. Magnan, leçons cliniques sur les maladies mentales; Bliu. Magnan et Pécharneau, in Traité de thérapeutique appliquée de Albert Robin; Garnier. Loc. citée.